

Luxembourg, le 7 juillet 2018

Résolution - Réforme de la fonction publique

Amir Vesali

A l'heure actuelle, le marché du travail est constitué de quelque 405.000 employés, dont 20,25%, soit un nombre considérable, exercent leur travail dans le secteur public.

En tenant compte de la grande diversité au sein de la population luxembourgeoise, on peut remarquer une distribution inégale des postes auprès de la fonction publique, liée à l'origine des personnes. Il convient de reconnaître que le Luxembourg, occupant une position unique au coeur de l'Europe, fait face à des enjeux qui lui sont propres. Par conséquent, une simple comparaison avec les pays voisins est plutôt impossible.

Tôt ou tard, les responsables politiques devront clarifier leur position en ce qui concerne l'amélioration des carrières auprès de l'Etat ainsi que l'ouverture des carrières au sein de la fonction publique.

Sauf certains emplois uniquement réservés aux Luxembourgeois, comme par exemple auprès des administrations gouvernementales, la Police et l'Armée, depuis 2009, toutes les autres carrières sont accessibles aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne remplissant les conditions d'accès à la carrière de fonctionnaire. En regardant le chiffre des fonctionnaires d'Etat de plus près, on remarque une distribution inégale de ces carrières du fait que les Luxembourgeois occupent 93% des postes.

Ainsi, à long terme, le recrutement dans le secteur public se heurtera considérablement à ses limites, ce qui a été déjà mentionné par le ministre de la Fonction publique.

Donc, l'anticipation au bon moment nous gardera à l'abri d'une pénurie de fonctionnaires de grande qualité dans un avenir proche.

Mais la nouvelle structuration de la Fonction publique ainsi que des sociétés parastatales, devra se réaliser à différents niveaux. Au niveau social, il est indispensable de mentionner que les employés travaillant pour POST GROUP, Restopolis etc., demandent une revalorisation de leur travail. La pratique des embauches temporaires facilitées par les sociétés d'intérim, de plus en plus utilisée, ne doit être une alternative permanente pour les communes et les sociétés parastatales que dans des cas exceptionnels. Même le recours systématique aux heures supplémentaires n'est pas conforme au règlement grand-ducal qui relève le caractère exceptionnel de celui-ci. Une normalisation, voire banalisation de ces pratiques est certainement un signal négatif pour le monde du travail ainsi que pour la société civile.

Nous, en tant que Parlement des Jeunes du Luxembourg :

- 1. Estimons qu'une admission à l'examen de la Fonction publique ne devrait pas constituer un instrument de ségrégation, ni une pénalisation en raison d'un manque en capacité de mémorisation ou de la nationalité.*
- 2. Demandons l'ouverture progressive de la Fonction publique comme un moyen adéquat pour faire face aux futurs enjeux.*
- 3. Exigeons la création d'une nouvelle catégorie de carrière au sein de la Fonction publique, réservée aux résidents étrangers qui remplissent les conditions nécessaires.*
- 4. Considérons la langue luxembourgeoise et la durée de résidence minimale de sept ans comme étant des conditions adéquates pour l'admission à l'examen.*
- 5. Saluons et partageons la modification du règlement grand-ducal du 7 avril 2017, en introduisant dans l'article 5, l'exigence d'un extrait du casier judiciaire.*
- 6. Demandons l'adaptation individualisée de l'examen-concours aux carrières respectives.*

7. *Exigeons l'introduction de cours préparatoires qui offrent aux candidats trois modules de formation d'une journée qui conviennent à chaque type de carrière disponible, afin de réduire le taux d'échec (exemple : Programme préparatoire proposé par EPSO¹).*
8. Demandons une clarification de la situation actuelle en matière de l'embauche d'intérim par les établissements publics.
9. Recommandons le recrutement temporaire de soldats-volontaires de l'armée, ce qui permettra de réduire les tâches des services de la poste et des télécommunications.
10. Désirons en général une maximisation de l'offre de services se traduisant par l'accélération du traitement des demandes à l'aide de nouveaux moyens technologiques. Nous souhaitons aussi parvenir à une augmentation de l'efficacité dans le secteur public en renforçant les capacités de « Online Administration - E-Governance » comme, par exemple, le site de guichet.lu.

¹ l'Office européen de sélection du personnel